



M. Bruno DETCHEVERRY  
EDC  
3 rue Acadiens  
97500 MIQUELON

Montreuil, le 4 novembre 2014

Dossier suivi par Laure LACOUR  
[laure.lacour@odeadom.fr](mailto:laure.lacour@odeadom.fr)  
Nos Réf. : ICH /LL/2014-812

Objet : Réponse à votre courrier du 28/10/14

Monsieur le Président Directeur Général,

Vous m'avez adressé un courrier en date du 28 octobre 2014 pour faire le point sur les conventions liées à votre programme d'actions 2013 et 2014. Par ailleurs, vous évoquez un dossier pour 2015, qui je le suppose, est un dossier de demande de subvention que vous avez dû remettre à la DTAM, et dont le montant figurait en effet dans l'enveloppe budgétaire présentée et demandée par cette dernière pour 2015.

Toutefois, je dois vous informer que compte tenu à la fois d'une réorganisation ministérielle au niveau français et surtout d'une nouvelle programmation des aides communautaires :

- le ministère de l'Agriculture n'a plus en charge les filières pêche et aquaculture, et par voie de conséquence l'ODEADOM, organisme payeur sous tutelle de ce ministère et de ses crédits, ne soutient plus les actions liées à l'aquaculture
- C'est désormais le ministère de l'environnement qui a en charge les programmes pêche et aquaculture
- les actions aquacoles des DOM, soutenues auparavant par des crédits nationaux, ont été intégrées dans le programme communautaire FEAMP
- les actions aquacoles des COM peuvent élargir au programme communautaire FED, pour autant que la collectivité locale gérant ce programme pour son territoire en ait fait une des priorités des axes définis par elle.

Compte tenu de ces éléments, je vous invite à prendre attache de votre collectivité afin de déterminer sous quelles conditions votre programme de développement pourra obtenir un soutien.

Veuillez agréer, Monsieur le Président Directeur Général, l'expression de mes salutations distinguées.

La Directrice

Isabelle CHMITELIN